PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2017

****

Présents : Cédric Perrin, Jean-Claude Tournier, Josette Besse, Bernard Liais, Marie-Lise Lhomet, Hamid Hamlil, Charly Fischer, Bénédicte Marchand, Arlette Harmant, Gilles Courgey, Jeannette Heyberger, Francis Courtot, Jean-Claude Jacob, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Christine Delpie, Christine Girardot, Virginie Julliand, Emmanuel Glantzmann, Stéphane Frossard, Thomas Bietry, Alexa Demouge, Jean-Luc Page.

Excusés : Svetlana Radovanovic (procuration à Josette Besse), Luc Renaud (procuration à Alexa Demouge), Jérémy Carlier (procuration à Stéphane Frossard).
Absents : Rima Ghazi, Caroline Carpent, Aïda Habachi.

Cédric PERRIN souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et indique que le registre des délibérations de la séance du 12 avril 2017 circule ainsi que la liste des procurations.

Monsieur le Maire constate le quorum, détaille les procurations et ouvre la séance.

Madame Josette BESSE est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Le procès verbal du 16 février est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1-Vote du Compte de Gestion 2016

Rapporteur : Cédric PERRIN

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, préalablement au vote du compte administratif, approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2016.**

Ses écritures sont en tous points conformes à celles du compte administratif.

2-Compte Administratif 2016 - Annexe 1

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance, et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TOURNIER, Premier adjoint.

Monsieur Jean-Claude TOURNIER, Premier adjoint, expose au Conseil Municipal.

Fonctionnement : Dépenses : 4 540 683.44€, Recettes : 4 615 552.80€
Investissement : Dépenses : 2 218 354.58€, Recettes : 2 564 027.49€

Le conseil municipal, à la majorité, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) approuve le Compte Administratif 2016.

3-Affectation des résultats 2016

Rapporteur : Cédric PERRIN

	Résultat global au 31/12/2015	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat global au 31/12/2016
Investissement	-146 447,74	0,00	345 672,91	199 225,17
Fonctionnement	694 973,29	468 726,74	74 869,36	301 115,91
Total	548 525,55	468 726,74	420 542,27	500 341,08

Crédits d'investissement reportés de 2016 à 2017 : Dépenses : 910 888€, Recettes : 445 993€
Besoin en financement : 199 225.17€ – 910 888€ + 445 993€ = 265 669.83€
Solde de l'excédent : 301 115.91 € - 265 669.83€ = 35 446.08€

Au vu du tableau ci-dessus, **le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **D'affecter la somme de 265 669.83 euros en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement,**
- **De maintenir en section de fonctionnement le solde de l'excédent, 35 446.08 euros.**

4-Budget Primitif 2017 – Annexe 1

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 tel que présenté par le Maire.

5-Vote des taux de la fiscalité pour 2017

Rapporteur : Cédric PERRIN

Considérant qu'aucune augmentation n'a été pratiquée depuis une quinzaine d'années, que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population et que ce levier permettrait de dégager des recettes fiscales d'environ 43 000 euros ;

Considérant que l'augmentation des taux permettrait aussi de couvrir une partie de la baisse de la DGF notifiée pour 2017 (- 55 168 euros) ;

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget de financement et même de dégager de l'autofinancement, **le conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi les taux d'imposition, à partir de 2017 :**

- **Taxe d'habitation : 10.58%**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.88%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.63%**

6-Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Cédric PERRIN

Monsieur Stéphane Frossard, Madame Virginie Julliand et Madame Josette Besse, concernés par ce vote en tant que Présidents d'Association, ne participent pas. **Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de voter l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2017 tel que présenté par le Maire.**

"Vie Associative"	Propositions BP 2017	
	Ordinaire	*Projet*
Ailes de l'amitié (les)	200 €	100 €
Amis des Orgues de Beaucourt	300 €	0 €
Amis du musée	200 €	0 €
Anciens Combattants FNACA	200 €	0 €
Atelier bois pour enfants	0 €	1 000 €
Athlétic Club Beaucourtois	200 €	0 €
Badminton (BCBE)	300 €	300 €
Beaucourt en fête	17 000 €	0 €
Beaucourt Handball	400 €	500 €
Beaucourt Omni Sports (BOS)	1 600 €	200 €
Cavaliers Randonneurs	3 000 €	1 000 €
EVBS	1 500 €	0 €
Foot CSB	3 000 €	1 800 €
Gaule Beaucourtoise	400 €	200 €
Gym CSB	2 700 €	300 €
Haltères Egaux	500 €	0 €
Hand-ball loisir de Beaucourt	200 €	0 €
Judo	1 000 €	0 €
Kino KenKyukai (Aïkido)	250 €	0 €
Maison Pour Tous (la)	42 700 €	1 000 €
Onde beaucourtoise (l')	200 €	200 €
Passion VTT	500 €	1 000 €
Pétanque	300 €	0 €
Ski CSB	2 800 €	0 €
Télésud	4 100 €	1 000 €
Pour Sauvegarder le Temple	300 €	200 €
Tennis CSB	3 000 €	0 €
Twispeel group	1 600 €	500 €
Vitrines de Beaucourt (Les)	1 500 €	400 €
Provision	1 000 €	
Sous-totaux "Vie associative"	*Ordinaire*	*Projet*
	90 950 €	***9 700 €***
TOTAL "Vie associative"	***100 650 €***	

"Vie Sociale"	Propositions BP 2017	
	Ordinaire	*Projet*
CCAS	45 000 €	*dont:*
Amis d'Ailleurs	200 €	0 €
Amitié (Club de l')	200 €	0 €
Chorale le cœur du Grammont	400 €	0 €
Coup de Bolle	200 €	0 €
CRI (amicale de la)		

Décorés du Travail (Amicale des)	200 €	0 €
Donneurs de sang (Amicale des)	200 €	0 €
Gym Volontaire	250 €	0 €
Parents du Collège St-Ex (Amicale des)	200 €	0 €
Potagers du Grammont	400 €	1 000 €
Sapeurs pompiers (Amicale des)	800 €	0 €
Marche Gourmande Bornèque	300 €	0 €
Collège St Exupéry - élèves méritants	100 €	0 €
Téléthon	300 €	0 €
Sous-totaux "Vie Sociale"	*Ordinaire*	*Projet*
	3 750 €	***1 000 €***
TOTAL "Vie sociale"	***45 000 €***	
TOTAL "Subventions 2017"	***145 650 €***	

7-Acquisition surface bâtiment médico-tertiaire – annexe 2

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le conseil municipal a voté le 20 septembre 2016 l'achat d'une surface de 150 m² pour faciliter l'installation de deux médecins généralistes.
Cet engagement traduit la forte volonté de la municipalité de donner aux Beaucourtois, l'accès a une plateforme de soins, attractive et de proximité.

Aujourd'hui, la commune est en relation avec d'autres professionnels de santé et de services intéressés dans un premier temps par la location de locaux.

Aussi, tout comme les médecins, **le conseil municipal, à l'unanimité, de faire l'acquisition d'une surface de 97 m² moyennant 208 239,60 euros. L'achat sera financé par un emprunt qui sera remboursé par les loyers payés à la collectivité.**

8-Emprunt – achat de locaux tertiaires

Rapporteur : Cédric PERRIN

Pour les besoins de financement de l'acquisition de 250 m2 de locaux pour y installer des médecins et autres professionnels de santé, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 576 000.00 €.

Après en avoir pris connaissance et analysé les offres, il apparaît que le Crédit Mutuel est l'organisme le plus intéressant pour contracter cet emprunt aux conditions suivantes :

Durée 20 ans, frais de dossiers (0.10%), Taux fixe de 1,45 %, annuité fixe de 28 800.00 €, remboursement anticipé possible si vente aux médecins sans paiement d'une indemnité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 576 000 euros auprès du CREDIT MUTUEL selon les conditions précitées.

9-Emprunt -Travaux 2017

Rapporteur : Cédric PERRIN

Pour les besoins de financement des nouveaux ateliers municipaux, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 650 000.00 €.

Après en avoir pris connaissance et analysé les offres, il apparaît que le Crédit Mutuel est l'organisme le plus intéressant pour contracter cet emprunt aux conditions suivantes :

Durée 25 ans, frais de dossiers (0.10%), Taux fixe actuariel de 1,55 %, annuité fixe de 26 000.00 €, tout remboursement anticipé donnera lieu au paiement d'une indemnité actuarielle à chaque date d'échéance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 650 000 euros auprès du CREDIT MUTUEL selon les conditions précitées.

10-Mise à jour réglementaire de l'indice de l'indemnité des élus

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le montant des indemnités des élus a été fixé par délibération en date du 10 avril 2014. Cette délibération fixait les indemnités comme suit :

- Indemnité de fonction du maire : 62.1 % de l'indice brut 1015
- Indemnité de fonction des adjoints (du 1er au 7ième) : 21% de l'indice brut 1015
- Indemnité de fonction du 8ième adjoint et des conseillers municipaux délégués : 5% de l'indice brut 1015

Le maire explique qu'à compter du 1er janvier 2017 l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction a été modifié et porté à l'indice 1022.

Malgré cette modification réglementaire, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant des indemnités de fonctions de l'ensemble des élus à l'équivalent de l'indice 1015.**

Pour ce faire, et puisqu'il n'est pas possible de déroger à la réglementation qui fixe l'indice de référence 1022, il conviendrait de modifier le pourcentage des indemnités de fonction ainsi:

- **Indemnité de fonction du maire : 61.72% du nouvel indice brut terminal**
- **Indemnité de fonction des adjoints (du 1er au 7ième) : 20.87% du nouvel indice brut terminal**
- **Indemnité de fonction du 8ième adjoint et des conseillers municipaux délégués : 4.97% du nouvel indice brut terminal**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11-SIAGEP – Changement de siège social

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le changement du siège social du SIAGEP qui devient le suivant :

- 1 avenue de la gare TGV – Centre d'affaires de la jonxion – 90400 MEROUX.

Fin de séance à 20 heures 50
Fait à Beaucourt,
Le 13 avril 2017

La Secrétaire de séance

Josette BESSE

MAIRIE DE BEAUCOURT
Territoire de Belfort